

« rend la vie, qui nous sauve de l'abîme de douleur où
 « nous étions tombés! La joie est partout : au cœur des
 « vieillards et des enfants, des orphelins et des veuves ;
 ce la nature elle-même se met à l'unisson : les oiseaux
 « volent plus gaiement dans les guérets, les riantes prai-
 « ries se couvrent de nouveau de mugissants trou-
 ce peaux, (1), etc., etc. Oh! quelle reconnaissance de-
 ce vous-nous aux auteurs de cette paix (2) ! Ils ont mieux
 « mérité de nous que les martyrs et les confesseurs. Dé-
 « sormais le voyageur pourra librement poursuivre sa
 « route (3). Les chapelains quitteront les villes qui les
 « abritaient pour revenir à leurs églises champêtres,
 ce Les malades seront ranimés, sur leur lit de souffrance,
 « par la visite des parents, des amis qui désormais pour-
 ce ront venir les reconforter (4) »... etc., etc.

Les signataires terminaient l'adresse en déclarant que
 le seul moyen de rendre la tranquillité à l'église, au
 Lyonnais, c'était de conclure cette paix.

Craignant qu'on ne suspecte leur véracité, ils préve-
 naient le roi de n'accorder aucune confiance à ceux qui
 diraient que les choses ne sont pas telles qu'ils viennent
 de les présenter (5).

(1) Nec miratdmii si gaudeant rationabiliter senes cum jum'ori-
 bus, vidue cum pupffligi; quoniam hinc aves jum dumose dilcllabiliter
 volitando prosiliunt iu guai ritum; prata rident; replctur pascua per
 quam anùnalìa j'm secura lascivum emittendo mugitum sub inconcepte
 velocitatc discurrunt, libère depascendo

(2) O quanti meriti sunt persone que composition! prefate openi
 et operam prestitere fidèles !

(3) Jam securi cti'am per dévia incedunt omnes et singuli viato-
 res perquod mors plurium evittatur

(4) Languentes sanitati restituentur oplate dum per vicinos cl
 proximos caritative poterunt securius visitari

(5) « Quod si sint aliqui qui ex deliberato consilio conlrarium